Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/09/2026 - 31771 - 2021 B 00988 - 882 654 791 - HOLDING SEKMEN SAS

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 22 SEP. 2026

SOUS LE N° 31771

SASU HOLDING SEKMEN

77 AVENUE ARISTIDE BRIAND

94230 CACHAN

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 6630Z SIRET : 88265479100020

Copie conforme à l'original

EXPERTISE AUDIT ASSOCIES
64 RUE CORVISART

E-mail : expaudit2@eaa-audit.fr

75013 PARIS-13

Comptes annuels



BILAN ACTIF

HOLDIN - SASU HOLDING SEKMEN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/25	Valeurs nettes au 31/12/24	Variation en valeur	Variation en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	401 000,00	400 000,00	1 000,00	0,25
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**401 000,00**	**400 000,00**	**1 000,00**	**0,25**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)				
Autres (3)	199 031,03	180 000,00	19 031,03	10,57
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	36 526,16	36 087,66	438,50	1,22
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**235 557,19**	**216 087,66**	**19 469,53**	**9,01**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**636 557,19**	**616 087,66**	**20 469,53**	**3,32**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

15

BILAN PASSIF

HOLDIN - SASU HOLDING SEKMEN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Valeurs au 31/12/25	Valeurs au 31/12/24	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	30 000,00	30 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 000,00	3 000,00		
Report à nouveau	261 038,27	71 118,73	189 919,54	267,05
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	143 693,81	189 919,54	-46 225,73	-24,34
SITUATION NETTE	437 732,08	294 038,27	143 693,81	48,87
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**437 732,08**	**294 038,27**	**143 693,81**	**48,87**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	195 679,11	252 513,87	-56 834,76	-22,51
Emprunts et dettes financières diverses (3)		68 095,52	-68 095,52	-100,00
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 950,00	1 440,00	1 510,00	104,86
Dettes fiscales et sociales	196,00		196,00	
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**198 825,11**	**322 049,39**	**-123 224,28**	**-38,26**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**636 557,19**	**616 087,66**	**20 469,53**	**3,32**
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	*198 825,11*	*322 049,39*		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				



COMPTE DE RÉSULTAT

HOLDIN - SASU HOLDING SEKMEN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 Au 31/12/25	% CA	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	6 581,78		5 601,06		980,72	17,51
Impôts, taxes et versements assimilés	279,60		264,00		15,60	5,91
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**6 861,38**		**5 865,06**		**996,32**	**16,99**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-6 861,38**		**-5 865,06**		**-996,32**	**-16,99**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 22 SEP. 2026
SOUS LE N° .....

15

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

	Du 01/01/25 Au 31/12/25	% CA	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers						
De participation (3)	155 807,79		200 000,00		-44 192,21	-22,10
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**155 807,79**		**200 000,00**		**-44 192,21**	**-22,10**
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	5 056,60		4 215,40		841,20	19,96
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**5 056,60**		**4 215,40**		**841,20**	**19,96**
RÉSULTAT FINANCIER	**150 751,19**		**195 784,60**		**-45 033,41**	**-23,00**
RÉSULTAT COURANT avant impôts	**143 889,81**		**189 919,54**		**-46 029,73**	**-24,24**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	196,00				196,00	
TOTAL DES PRODUITS	**155 807,79**		**200 000,00**		**-44 192,21**	**-22,10**
TOTAL DES CHARGES	**12 113,98**		**10 080,46**		**2 033,52**	**20,17**
Bénéfice ou Perte	**143 693,81**		**189 919,54**		**-46 225,73**	**-24,34**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

HOLDIN - SASU HOLDING SEKMEN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations Produites	Non produites NS	Non produites NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	O		
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

15

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

TS

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

HOLDIN - SASU HOLDING SEKMEN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	195 679,11	195 679,11		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		2 950,00	2 950,00		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autr organismes sociaux					
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	196,00	196,00		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**198 825,11**	**198 825,11**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

HOLDING SEKMEN SAS
(précédente dénomination sociale : MIDAS CACHAN)
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 77 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN
SIREN 882 654 791 RCS CRETEIL

ANNEXE AU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2026

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Conformément à *l'article L. 227-10, Alinéa 4 du Code de Commerce,* nous vous précisons la liste des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son Président ou d'autres sociétés dans lesquelles le Président ou l'associé exercerait une fonction d'administrateur ou de direction.

Les conventions conclues ou antérieurement conclues, visées à cet article, ont été les suivantes :

- Compte courant ouvert au nom de Mr Thomas SEKMEN, Président et Associé Unique, dont le solde créditeur au 31 décembre 2025 s'élève à 29 000.00 euros. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

- Rémunération de Mr Thomas SEKMEN, Président et Associé Unique, pour un montant de 0 euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le Président
Monsieur Thomas SEKMEN

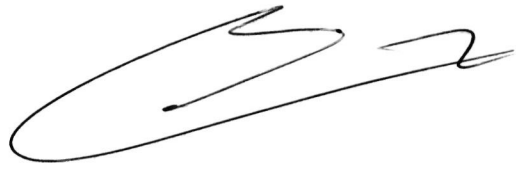

HOLDING SEKMEN SAS
(précédente dénomination sociale : MIDAS CACHAN)
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 77 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN
SIREN 882 654 791 RCS CRETEIL

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique et Président, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 143 693.81 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique et Président, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un **bénéfice de 143 693.81 euros**.

Le bénéfice se répartit de la manière suivante :

- Au report à nouveau	143 693.81 euros
Total du résultat distribuable	143 693.81 euros

Conformément aux dispositions de *l'article 243 bis du Code général des impôts*, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été suivant :

Exercice clos le	Dividende brut	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'art.158-3 CGI	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'art.158-3 CGI
31/12/2024	0	0	0
31/12/2023	500 000	500 000	500 000
31/12/2022	0	0	0

13

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique et Président, déclare que les conventions réglementées sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont la liste figure en annexe au présent procès-verbal.

L'Associé Unique et Président, statue sur lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées annexée aux présentes, approuve le montant des rémunérations versées au Président.

Le Président
Monsieur Thomas SEKMEN

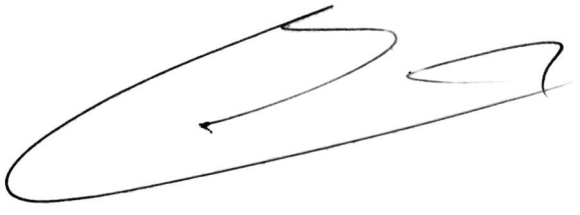

HOLDING SEKMEN SAS
(précédente dénomination sociale : MIDAS CACHAN)
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 77 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN
SIREN 882 654 791 RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Au siège social,
à dix huit heures.

L'Associé Unique de la Société par Actions Simplifiée susvisée s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Est présent :

- **Monsieur SEKMEN Thomas**

Demeurant : 5 ALLEE DU PARONAMA
94230 CACHAN
propriétaire de TROIS MILLE actions,
ci .....3 000 actions

Soit ensemble 3 000 actions

Sur les TROIS MILLE actions formant le capital social.

L'Associé Unique étant présent ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et est déclarée ; en conséquence, régulièrement constituée.

Monsieur Thomas SEKMEN,
Associé Unique, préside la réunion.



Le Président rappelle que l'Associé Unique s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée, sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de sa convocation.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique et Président, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 143 693.81 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :
Pour : unanimité
Contre : -
Abstention : -
En conséquence, elle est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique et Président, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un **bénéfice de 143 693.81 euros.**

Le bénéfice se répartit de la manière suivante :

- Au report à nouveau 143 693.81 euros

Total du résultat distribuable 143 693.81 euros

Conformément aux dispositions de *l'article 243 bis du Code général des impôts*, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été suivant :

Exercice clos le	Dividende brut	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'art.158-3 CGI	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'art.158-3 CGI
31/12/2024	0	0	0
31/12/2023	500 000	500 000	500 000
31/12/2022	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :
Pour : unanimité
Contre : -
Abstention : -
En conséquence, elle est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique et Président, déclare que les conventions réglementées sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont la liste figure en annexe au présent procès-verbal.

L'Associé Unique et Président, statue sur lesdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :
Pour : unanimité
Contre : -
Abstention : -
En conséquence, elle est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées annexée aux présentes, approuve le montant des rémunérations versées au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :

Pour : unanimité
Contre : -
Abstention : -
En conséquence, elle est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures,
De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique et Président.

Le Président
Monsieur Thomas SEKMEN



HOLDING SEKMEN SAS
(précédente dénomination sociale : MIDAS CACHAN)
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 77 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94230 CACHAN
SIREN 882 654 791 RCS CRETEIL

EXTRAIT RESOLUTION AFFECTATION RESULTAT ADOPTEE

PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique et Président, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un **bénéfice de 143 693.81 euros**.

Le bénéfice se répartit de la manière suivante :

- Au report à nouveau	143 693.81 euros
Total du résultat distribuable	143 693.81 euros

Conformément aux dispositions de *l'article 243 bis du Code général des impôts*, il est rappelé que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été suivant :

Exercice clos le	Dividende brut	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'art.158-3 CGI	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'art.158-3 CGI
31/12/2024	0	0	0
31/12/2023	500 000	500 000	500 000
31/12/2022	0	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est votée comme suit :
Pour : unanimité
Contre : -
Abstention : -
En conséquence, elle est adoptée

Le Président
Monsieur Thomas SEKMEN